

15 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DU CNEF

Vote de la loi sur la fin de vie le 15 juillet 2026 : Le CNEF déplore une rupture éthique et appelle à une fraternité renforcée autour des plus vulnérables.

Suite à l'adoption par le Parlement de la loi légalisant « l'aide active à mourir », qui instaure en réalité l'euthanasie et le suicide assisté, le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) exprime sa profonde tristesse et sa vive inquiétude face à ce tournant éthique et anthropologique majeur pour notre pays.

Depuis plus de trois ans, à travers ses auditions, ses lettres ouvertes aux parlementaires et sa participation aux débats, le CNEF s'est mobilisé sans relâche. Il a constamment rappelé une conviction fondamentale, ancrée dans l'Évangile : toute vie humaine possède une valeur intrinsèque et absolue, de son commencement à sa fin naturelle. La dignité d'une personne malade ou âgée ne dépend pas de son degré d'autonomie physique, mais du regard d'amour, de respect et de protection que la société lui porte jusqu'à son dernier souffle.

En inscrivant dans notre loi la mort administrée, l'interdit de donner la mort, pilier de notre vie commune, est fragilisé. Le CNEF conteste fermement l'usage du concept de « fraternité » pour qualifier ce texte. La véritable fraternité ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent, mais à ne jamais les abandonner. Le CNEF redoute la pression morale indirecte qui s'exerce désormais sur les personnes les plus fragiles, susceptibles de se percevoir comme une charge pour leurs proches ou pour la solidarité nationale.

Face à ce choix législatif, le CNEF rappelle que la priorité absolue aurait dû être accordée au développement rapide, effectif et équitable des soins palliatifs, encore tragiquement inaccessibles sur de nombreux territoires et créant par là une injustice sociale. Nous exprimons notre soutien total et notre gratitude aux soignants, en particulier aux professionnels de santé évangéliques, qui se trouvent aujourd'hui en première ligne face à des dilemmes éthiques inédits. Le CNEF exige la sanctuarisation absolue et sans compromis de leur clause de conscience.

Face à cette rupture éthique, le CNEF appelle les Églises protestantes évangéliques de France à redoubler d'efforts dans leurs actions d'accompagnement, de visite et de réconfort. Aujourd'hui plus que jamais, nos communautés locales sont appelées à être des témoins d'espérance, de présence et de solidarité concrète auprès des plus fragiles.

Conseil national des évangéliques de France

123 avenue du Maine 75014 PARIS

contact@lecnef.org // www.lecnef.org